



© ITTO/Masupa



© ITTO/Ma



© ITTO/Leigh

La GDF et la dimension de genre

L'Assemblée générale des Nations Unies définit la gestion durable des forêts (GDF) comme un « concept dynamique et en évolution, qui vise à maintenir et à renforcer les valeurs économiques, sociales et écologiques de tous les types de forêts, pour le bien des générations présentes et futures ». ¹ Le concept de GDF englobe à la fois les forêts naturelles et plantées dans toutes les régions géographiques et les zones climatiques, et toutes les fonctions des forêts, gérées en vue de leur préservation, de leur production ou d'objectifs multiples afin d'offrir un éventail de biens et services que fournissent les écosystèmes forestiers aux niveaux local, national, régional et mondial.

Les critères et indicateurs mis au point pour les forêts boréales, tempérées et tropicales fournissent un cadre destiné à évaluer et surveiller la mise en œuvre de la GDF, ainsi qu'à établir des rapports y ayant trait, en se basant sur : l'étendue des ressources forestières, la diversité biologique, la santé et la vitalité des forêts, leurs fonctions productives, protectrices et socioéconomiques, ainsi que le cadre juridique, politique et institutionnel. Des processus de certification et des lignes directrices sur les bonnes pratiques ont été mis au point pour guider, évaluer, valider et surveiller la GDF au niveau de l'unité forestière d'aménagement.

Des progrès importants ont été accomplis dans la mise en œuvre de la gestion durable des forêts, malgré tout, de nombreux défis subsistent. L'objectif de cette série de fiches d'information produites par le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) ² est d'informer les décideurs et les parties prenantes sur certaines problématiques et opportunités qui attendent la mise en œuvre de la GDF au 21^{ème} siècle. ³

Pour de plus amples informations, consulter le site : www.cpfweb.org

Quelles sont les questions en jeu ?

L'importance de la dimension de genre dans le développement durable fait l'objet d'une reconnaissance internationale grandissante. Ainsi, l'un des Objectifs du Millénaire des Nations Unies pour le Développement vise à « promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ». L'égalité des sexes ne concerne pas uniquement les femmes, mais leur autonomisation dans la foresterie revêt un caractère absolument prioritaire.

L'exploitation forestière comporte une forte dimension de genre. ⁴ Dans de nombreuses communautés forestières démunies, les femmes sont des utilisateurs directs des forêts et des paysages ruraux, récoltant des produits, tels que des ressources fourragères, du bois de chauffage, des médicaments et des aliments. Les hommes ont tendance à récolter des produits de valeur relativement élevée comme le bois et la viande de brousse. De même, les femmes sont par tradition les principales dispensatrices de soins : elles utilisent les produits qu'elles récoltent dans les forêts pour alimenter, abriter et soigner les membres de leur famille, ou encore pour gagner un revenu qu'elles dépensent principalement pour leur foyer.

Le fait d'impliquer les femmes dans la prise de décision relative à la forêt au niveau de la communauté a engendré des effets positifs sur différentes questions de gestion forestière, dont le règlement des activités illégales et la capacité des groupes communautaires à gérer les conflits. ⁵ La sécurisation des droits de propriété des femmes sur les forêts peut également faire office d'incitation puissante à la mise en œuvre, de leur part, d'une gestion durable des forêts (GDF), incluant la conservation des forêts et d'autres fonctions forestières à objectifs multiples. Dans de nombreux paysages et pays ruraux, une plus grande équité entre les sexes est l'une des solutions à la GDF.

foresterie communautaire et des préjugés masculins qui se manifestent dans l'attitude des hommes qui font la promotion des initiatives forestières communautaires. Ces circonstances peuvent avoir des effets pervers : notamment, une décision prise entre hommes concernant la fermeture des forêts en vue de leur régénération peut ajouter une charge de travail supplémentaire incombant aux femmes, les contraignant à marcher davantage pour récolter les biens forestiers. Elle peut également encourager les femmes à enfreindre les règles et à exploiter illégalement les forêts. ⁶

La tendance veut que les femmes aient moins facilement accès au crédit que les hommes et bénéficient de moins d'opportunités d'éducation et de formation, ce qui limite leur aptitude à créer des entreprises commerciales dans le domaine forestier. De nombreux systèmes coutumiers en Afrique empêchent les femmes de posséder des terres et de planter des arbres, même si l'État reconnaît leurs droits coutumiers. ⁷

Les changements climatiques, l'appauvrissement de la biodiversité, la désertification et la dégradation des terres. Les femmes peuvent être particulièrement vulnérables aux changements climatiques et aux pressions, comme la perte de la biodiversité, la désertification et la dégradation des terres en raison de

Questions clés

L'exclusion de la prise de décision. Les femmes sont souvent exclues des processus de prise de décision qui ont trait à la forêt, en particulier dans les pays en développement. Elles ont tendances à avoir peu de droits de propriété sur les forêts et elles tirent moins de profit que les hommes de l'utilisation forestière, notamment de la récolte commerciale du bois. Des études en Inde et au Népal montrent, par exemple, que les femmes dans ces pays sont souvent exclues de la gestion forestière en raison de barrières sociales ou logistiques (comme les heures de réunions), des règles régissant la

leur forte dépendance à l'égard des produits forestiers et de leur manque de participation dans la prise de décision au niveau communautaire et à des échelons plus élevés.⁸ Une étude au Mali a démontré par exemple que l'assèchement du lac Faguibine, associé à d'autres facteurs, a provoqué un glissement des moyens de subsistance basés sur l'eau vers des moyens de subsistance d'origine forestière. Cette circonstance a considérablement accru le volume de travail des femmes puisqu'elles se sont vues contraintes de prendre en charge des tâches qui incombaient auparavant aux hommes.⁹ Les rôles des femmes en zone rurale varient d'une région à l'autre. Cependant, dans le monde entier, elles subissent souvent des contraintes liées au sexe qui réduisent leur productivité et limitent leurs contributions potentielles à la croissance économique et au bien-être de leurs familles, communautés et pays.

L'éventail de mesures souvent mises en exergue dans les stratégies et les politiques sensibles à l'équité entre les sexes afin d'atténuer les changements climatiques, de favoriser l'adaptation à ces phénomènes, et d'inverser les phénomènes de perte de biodiversité et de désertification / dégradation des terres, prévoit l'amélioration de la participation des femmes à la prise de décision, par des mesures favorables au renforcement des capacités des organisations féminines, l'élimination de l'analphabétisme au sein de la population féminine, la minimisation des charges de travail disproportionnées dont elles sont victimes, et la suppression de toutes les disparités sexospécifiques, par exemple au niveau de l'accès à l'emploi et à la propriété des ressources forestières.

Une carence au niveau des données. La plupart des pays manquent de données concernant le rôle des femmes dans la foresterie, y compris en ce qui concerne leur participation aux effectifs rétribués du domaine forestier, mais en particulier en ce qui concerne leurs contributions sociale, économique et environnementale et l'incidence de leur utilisation de la forêt. Ce constat handicape l'élaboration de politiques et entraîne une sous-évaluation du rôle des femmes dans la gestion forestière.¹⁰

Un manque de prise de conscience à l'égard des droits. Même lorsqu'elles bénéficient de droits légaux sur les forêts, il se peut que les femmes

ne soient pas au courant de leur existence ou qu'elles manquent d'accès aux ressources, telles que la représentation légale, indispensables à leur revendication. Dans d'autres circonstances, les règles sociales et culturelles peuvent également induire les femmes à ne pas revendiquer leurs droits.

Un manque d'engagement féminin au sein des institutions. La marginalisation des femmes dans la gestion forestière reflète souvent une marginalisation plus large au niveau du gouvernement. Au Sénégal, la faible présence des femmes dans les institutions politiques a compromis la réalisation de l'équité entre les sexes au niveau communautaire.¹¹ En Chine, l'équité des réformes foncières et forestières est affaiblie par un manque d'attention aux questions touchant au genre, ce qui laisse craindre que les femmes perdent la propriété sur les biens fonciers lorsqu'elles se marient ou qu'elles divorcent.¹²

Un faible accès au marché. Une vaste gamme de produits forestiers non ligneux, principalement récoltés par les femmes, se vend de mieux en mieux sur les marchés à haute valeur, notamment en Amérique du Nord, en Europe et au Japon. Malheureusement, les cueilleuses reçoivent en général bien moins de 10 pour cent du prix de vente final¹³, ce qui sape l'incitation financière à poursuivre l'expérience de la GDF. La majeure partie du revenu est empoché par les opérateurs, les distributeurs et les détaillants, qui, la plupart du temps, sont des hommes. L'aptitude des femmes à percevoir davantage par rapport à la valeur des produits qu'elles récoltent est restreinte en raison d'un manque d'informations sur les marchés, sur les droits aux ressources forestières et sur l'accès au crédit.

Expérience et savoirs

Les femmes dans le rôle d'aménagistes. Les femmes ont de nombreuses qualités pour devenir d'excellentes aménagistes de paysages forestiers. Elles affichent une plus grande propension que les hommes à investir leurs gains financiers dans les biens communautaires, comme les écoles, les centres de consultation médicale et la formation.¹⁴ Qui plus est, puisqu'elles assument généralement la principale responsabilité d'alimenter leur famille,

les femmes sont plus directement touchées par la dégradation du paysage et se montrent de ce fait hautement motivées à la prévenir.

Une bonne compréhension du contexte culturel. Dans certaines cultures, la participation des hommes et des femmes à la prise de décision permet et encourage l'apprentissage entre les sexes.¹⁵ D'autres part, une étude menée à Java dans le secteur de la fabrication de meubles à petite échelle a révélé que les femmes travaillaient de façon plus coopérative dans des groupes exclusivement féminins.¹⁶ Dans certaines cultures, ce genre de groupes peut également aider les femmes à surmonter leur répugnance à prendre franchement la parole ou à agir.¹⁷

Une reconnaissance accrue. Dans de nombreux pays, les femmes ont de plus en plus leur mot à dire dans la gestion des forêts. Aux Philippines, la collectivité locale Wao s'est employée à intégrer l'équité entre les sexes dans la gestion des ressources naturelles. Les femmes de la région sont à présent en mesure de décider des contrats de régime foncier forestier, en gagnant de la sorte le droit d'utiliser (et la responsabilité de conserver) jusqu'à trois hectares de terre. La reconnaissance des droits fonciers a permis aux femmes de prendre pleinement part aux réunions, à la formation, aux projets de soutien aux moyens de subsistance, à la planification de la gestion des ressources et à leur mise en œuvre au sein de la communauté. L'initiative a aidé à mettre un terme à l'exploitation forestière illégale de 2 000 hectares de bassins versants, à traiter les conflits fonciers et à orienter l'exploitation des sols dans le sens de la GDF.¹⁸

Au Népal, le pourcentage de femmes occupant des positions clés dans les groupes d'utilisateurs de la forêt communautaire a augmenté pour passer de 20 pour cent en 2002 à 33 pour cent en 2005. Le rôle accru des femmes était évident dans des démarches visant à accroître la transparence dans la gestion des fonds, à renforcer les politiques sexospécifiques et centrées sur le recul de la pauvreté, à diversifier les objectifs de gestion des forêts, et à restreindre le pâturage dans des forêts en voie de régénération.¹⁹

Défis et opportunités

Assurer une participation des femmes à la réforme. Les processus de réforme du secteur forestier qui n'impliquent pas intégralement les femmes peuvent avoir des conséquences pernicieuses involontaires. Une étude menée au Rajasthan, en Inde, a démontré par exemple qu'une réforme foncière fondée sur l'identité nuisait à l'autonomisation politique des femmes au sein des tribus et que leur accès aux ressources forestières en vertu de revendications individuelles dans le cadre du Forest Rights Act (Loi sur les droits forestiers) a limité leurs droits coutumiers de récolte.²⁰ Assurer le plein engagement des femmes dans tous les groupes de parties prenantes participant aux processus de réforme foncière représente un défi de taille.

Les effets des processus mondiaux. Des processus et des politiques émergents à l'échelle mondiale, comme l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques et les investissements mondiaux dans les biocombustibles ont des implications pour les femmes. Ils pourraient, par exemple, restreindre ou étendre les droits des femmes à l'accès et à l'utilisation des forêts et des terres agricoles pour produire des aliments ou des biocombustibles et ils risqueraient d'affecter les relations entre les sexes au sein des communautés locales.²¹ Engager les femmes de façon plus complète dans la prise de décision, sans se limiter au niveau local, mais en élargissant à l'échelle du paysage rural et au niveau international, est une autre gageure majeure.

La participation des femmes au dialogue international. Les femmes, en particulier au sein des communautés autochtones et dans d'autres groupes marginalisés, sont sous-représentées

dans les dialogues et les négociations portant sur les forêts au niveau international et manquent souvent de compétences pour y participer avec efficacité.²² Qui plus est, alors qu'il existe de nombreuses politiques qui relient la dimension de genre à l'environnement, les agences de développement et les ministères ont souvent négligé le rôle des femmes dans la gestion forestière, l'aménagement du paysage rural, leurs incidences sur la réduction de la pauvreté et le développement durable environnemental.²³

Un effort accru est nécessaire pour renforcer les capacités des femmes afin qu'elles participent à l'élaboration de politiques internationales²⁴ et pour intégrer l'équité entre les sexes au sein des politiques ayant trait à la forêt.

L'initiative REDD+. L'un des défis posé par REDD+ concernant les femmes porte sur les nouvelles sources de financement risquant d'empirer leur situation. L'initiative REDD+ pourrait, par exemple, encourager les gouvernements à restreindre l'accès des femmes aux forêts et inciter d'autres acteurs à poser des revendications sur les forêts afin de bénéficier des rétributions liées à la REDD+.²⁵

Néanmoins, ce mécanisme offre également des occasions de renforcer l'équité entre les sexes en encourageant des normes comme celles de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Dans les Accords de Cancun, la Conférence des Parties (CdP 17) de la CCNUCC a demandé aux Parties d'aborder les « considérations de genre » dans la mise en œuvre de REDD+, et a également reconnu que « l'égalité entre les sexes et la participation effective des

femmes et des peuples autochtones sont importants pour une action efficace au niveau de tous les volets des changements climatiques. ». Associer REDD+ à la promotion de la plantation d'arbres dans les exploitations agricoles pourrait, par exemple, améliorer l'accès des femmes au bois de chauffage, aux fruits et aux ressources fourragères. Des lignes directrices ont été proposées pour mieux intégrer la perspective de genre au sein des politiques et des programmes de la REDD+.²⁶

Que reste-t-il à apprendre ?

Une meilleure compréhension s'impose quant :

- aux barrières culturelles s'opposant à la mise en œuvre des politiques sensibles à la dimension de genre ;
- aux modes d'interaction entre la dimension de genre et l'ethnicité, la religion, l'âge ou la fortune et l'influence qu'ils peuvent avoir sur les résultats de la recherche, des politiques et de la gestion de la GDF ;
- au rôle de la dimension de genre dans la commercialisation des produits forestiers, en dressant par exemple la cartographie de la chaîne de valeur et de la répartition du travail entre les sexes sur cette même chaîne ;
- à l'effet d'une équité grandissante entre les sexes dans la gouvernance des forêts, sans oublier son rôle dans la réduction de la corruption ;
- aux implications des réformes foncières forestières sur les droits des femmes aux ressources arborées et forestières et, enfin sur la sécurité de leurs droits et de leur accès ;
- aux rôles et apports respectifs des femmes et des hommes à l'organisation et à l'entretien des mouvements sociaux contre les accaparements de terres forestières et contre d'autres menaces pesant sur leurs moyens de subsistance ;
- aux types d'incitations, notamment les stratégies d'organisation, susceptibles d'améliorer la mise en œuvre de politiques sensibles à la parité entre les hommes et les femmes dans le secteur forestier.²⁷



Messages clés

- Si l'égalité des sexes ne concerne pas uniquement les femmes, leur autonomisation dans la GDF est une priorité fondamentale du développement.
- L'implication des femmes dans la prise de décision ayant trait aux forêts a une panoplie d'effets positifs.
- L'importance de la dimension de genre dans la GDF obtient une reconnaissance grandissante et dans de nombreux pays, les femmes ont de plus en plus leur mot à dire dans la gestion forestière.
- L'équité totale entre les sexes demande malgré tout le déploiement d'efforts supplémentaires dans la gestion des forêts et des paysages ruraux.



PCF
Partenariat de collaboration
sur les forêts

Le Partenariat de collaboration sur les forêts compte 14 organisations internationales, organes et secrétariats de conventions dotés de programmes importants dans le domaine des forêts. Sa mission consiste à promouvoir une gestion durable de tous les types de forêts et à renforcer l'engagement politique à long terme en ce sens. Les objectifs du Partenariat visent à soutenir le travail du Forum des Nations Unies sur les forêts et de ses pays membres et à renforcer la coopération et la coordination sur les problématiques liées à la forêt.

© 2012 Partenariat de collaboration sur les forêts



© ITTO/Ulak



© ITTO/Blaser

Notes de fin de document

- Assemblée générale des Nations Unies (2008). Instrument non juridiquement contraignant mais faisant autorité sur tous les types de forêts. Assemblée générale des N.U. Soixante-deuxième session Deuxième comité point 54 de l'ordre du jour. A/RES/62/98. jeudi 31 janvier 2008.
- Centre de recherche forestière internationale (CIFOR), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO), Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB), Secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD), Secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF), Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNU), Centre international pour la recherche en agroforesterie (ICRAF), La Banque mondiale.
- Sujets : La GDF et les multiples fonctions des forêts ; la GDF et les forêts primaires ; la GDF, la sécurité alimentaire et les moyens de subsistances ; la GDF et les peuples autochtones ; la GDF et la REDD+ ; la GDF et la biodiversité ; la GDF et la dimension de genre ; la GDF et l'adaptation aux changements climatiques. Le Partenariat espère mettre périodiquement ces fiches à jour et en préparer de nouvelles sur d'autres thèmes importants, comme le financement.
- Shackleton, S., Paumgarten, F. et Kassa, H. et al. (2011). Opportunities for enhancing poor women's socioeconomic empowerment in the value chains of three African non-timber forest products (NTFPs). *International Forestry Review* 13(2): 136-151.
- Agarwal, B. (2010). *Gender and green governance: the political economy of women's presence within and beyond community forestry*. Oxford University Press, New York, États-Unis.
- Sun, Y., Mwangi, E. et Meinzen-Dick, R. (2011). Is gender an important factor influencing user groups' property rights and forestry governance? Empirical analysis from East Africa and Latin America. *International Forestry Review* 13(2): 205-219.
- Sun et al. (2011), cf. note de fin de document n° 5.
- Ndjébet, C. (2011). African women are vulnerable. *Tropical Forest Update* 20(4): 15.
- Mwangi, E., Meinzen-Dick, R. et Sun, Y. (2011). Gender and sustainable forest management in East Africa and Latin America. *Ecology and Society* 16(1): 17.
- Djoudi, H. et Brockhaus, M. (2011). Is adaptation to climate change gender neutral? Lessons from communities dependent on livestock and forests in northern Mali. *International Forestry Review* 13(2): 123-135.
- Gurung, J. (2011). Women's exclusion from forestry. *Aborivita* 43: 8-9.
- Bandiaky-Badjji, S. (2011). Gender equity in Senegal's forest governance history: why policy and representation matter. *International Forestry Review* 13(2): 177-194.
- Li Ping (2011). Women's tenure rights in China. *Tropical Forest Update* 20(4): 15-16.
- Carr, M. (2008). *Gender and non-timber forest products*. International Fund for Agricultural Development, Rome, Italie.
- Poffenberger, M. (2011). Women's microfinance and forest conservation in India. *Aborivita* 43: 11.
- Mwangi et al. (2011), cf. note de fin de document n° 8.
- Purnomo, H., Irawati, R., Fauzan, A. et Melati, M. (2011). Scenario-based actions to upgrade small-scale furniture producers and their impacts on women in Centre de Java, Indonésie. *International Forestry Review* 13(2): 152-162.
- Shackleton et al. (2011), cf. note de fin de document n° 4.
- Butardo-Toribio, M. et Balicao, E. (2011). Gender and tenure in the Philippines. *Aborivita* 43: 5.
- Acharya, K. (2006). *Improving the effectiveness of collective action: sharing experiences from community forestry in Nepal*. CAPRI Working Paper No 54. CGIAR Systemwide Program on Collective Action and Property Rights, Washington, DC, États-Unis.
- Bose, P. (2011). Forest tenure reform: Exclusion of tribal women's rights in semi-arid Rajasthan, India. *International Forestry Review* 13(2): 220-232.
- Mai, Y., Mwangi, E. et Wan, M. (2011). Gender analysis in forestry research: looking back and thinking ahead. *International Forestry Review* 13(2): 245-258.
- Anonyme (2011). Gender in Cancun. *Aborivita* 43: 3.
- Document de discussion pour le FNUF 7. Présenté par Major Group Women. http://www.wocan.org/files/all/discussion_paper_by_major_group_women_unif_7_1.pdf.
- Anonyme (2011). Gender in Cancun. *Aborivita* 43: 4.
- Gurung, J. (2009). Gender-differentiated impacts of REDD to be addressed in REDD social standards. A report prepared for an initiative to develop voluntary social and environmental standards for REDD. CARE International and the Climate, Community and Biodiversity Alliance.
- Anonyme (non daté). Report on the 'Engendering REDD workshop', held 21-22 May 2009, Washington, DC, États-Unis.
- Cette liste se base amplement sur Mai et al. (2011), cf. note de fin de document n° 21, et Shackleton et al. (2011), cf. note de fin de document n° 4.